



Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Agrément CHER n° 18 10 01 – INDRE n° 10 02 362 06 – LOIRET N°T1504504 – NEVERS 58-17-01 Loir et Cher 41-18-1

Public :

Tout public titulaire du permis B non probatoire

Le candidat ne doit pas :

- Avoir fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent l'inscription, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle de conducteur de taxi, de voiture de transport avec chauffeur ou de véhicule motorisé à deux ou trois roues ;

- Avoir fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent l'inscription, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens d'accès aux professions de conducteur du T3P

Moyens pédagogiques :

1. Moyens théoriques

Vidéo projecteurs
Revue professionnelle
Supports informatiques et pédagogiques conformes au PNF
Livret détaillant les caractéristiques du taximètre

2. Moyens pratiques

Véhicules Peugeot 3008
9 salles de cours
9 pistes privées
1 taximètre

3. Moyens d'encadrement

Formation dispensée par des formateurs titulaires du BEPCASER, CCPCT, titre professionnel ESCR ou d'un titre/diplôme supérieur ou égal au niveau requis par l'arrêté du 11 août 2017.

Validation :

Préparation à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxis

Durée :

280 heures

Selon le décret du 6 avril 2017, l'examen se compose de deux phases :

Épreuve d'admissibilité qui s'apparente à une série d'épreuves écrites, à cette issue le candidat devra obtenir au minimum la moyenne de 10/20 dépourvu de note éliminatoire.

Épreuve pratique d'admission afin de vérifier la capacité à assurer, par sa conduite, la sécurité des passagers et autres usagers de la route en proposant un service commercial de qualité.

OBJECTIFS :

Maîtriser les aspects techniques, réglementaires, administratifs et de gestion du Conducteur de « Taxi » / ou VTC

PROGRAMME :

Phase d'admissibilité (Théorie)	Phase d'admission (Pratique)
Test portant sur : <ul style="list-style-type: none">➤ Réglementation du transport public particulier de personnes➤ Gestion➤ Sécurité routière➤ Compréhension langue Française➤ Compréhension langue Anglaise➤ Connaissance du territoire et réglementation locale➤ réglementation nationale des TAXIS➤ développement durable – éco conduite	<ul style="list-style-type: none">➤ Orientation et tarification➤ construction du parcours et accompagnement touristique➤ facturation et paiement➤ Simulation d'une course à bord d'un véhicule taxi école➤ relation client➤ Conduire en sécurité et respect code de la route➤ utilisation carte et GPS➤ prise de poste➤ Entretien 1^{er} niveau➤ Gestes et postures➤ Prise de poste

PROCEDURE :

- 1 - Constituer le dossier administratif
- 2 - Inscription sur la plateforme evalbox

- Dépôt de dossier
- Paiement des droits d'examen
- 3 - Demande d'inscription à l'examen présentée par le candidat indiquant la date de la session souhaitée